

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-048-DE
Date de signature : 05/10/2011
Date de réception : 06/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

48

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - M. ALLAERT - M. DUGOURD

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Campus européen de Sciences Po Paris à Dijon - Convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris**

Mme BIOT au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Capitale régionale à vocation européenne, Dijon possède de nombreux atouts à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, tissu économique innovateur, milieu universitaire de premier plan, lieu de rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre.

La Ville de Dijon mène depuis plusieurs années une politique active en matière de relations internationales. Elle soutient, accompagne et développe l'ouverture internationale de son territoire

dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, le développement durable, l'action sociale, l'enseignement supérieur ou encore la solidarité internationale.

L'émergence de l'espace métropolitain Rhin-Rhône, la mise en service de la ligne à grande vitesse, la présence de nombreuses villes partenaires de Dijon situées dans les pays d'Europe centrale et orientale, le soutien apporté aux lycéens tchèques et polonais accueillis dans les lycées Carnot et Charles de Gaule et la présence à Dijon du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon constituent les motifs pour lesquels la Ville de Dijon entend promouvoir et développer son action internationale en direction de l'Europe centrale et orientale.

Créé en 2001, le campus européen de Sciences Po Paris à Dijon accueille des étudiants français et originaires des pays ayant rejoint l'Union européenne à l'occasion de l'élargissement du 1<sup>er</sup> mai 2004 ou ayant vocation à la rejoindre dans les années à venir. Son ambition est de contribuer, au-delà des différences nationales, à la formation des générations européennes « décidées à bâtir ensemble leur avenir ».

Une convention cadre de partenariat lie la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris et le Grand Dijon depuis plusieurs années. La Ville de Dijon entend s'associer à ce partenariat qui se décline à travers plusieurs axes :

- développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne ;
- développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux ou internationaux à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour Dijon dans différents domaines : développement économique et durable, éducation, égalité des chances, citoyenneté active, financements communautaires.

La Ville de Dijon s'associe à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et prévoit de contribuer au financement du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon pour les années 2012, 2013 et 2014, 42 360 € en 2012, 32 360 € en 2013 et 42 360 € en 2014, selon la répartition suivante :

- somme de 27 360 € chaque année consacrée au paiement de six bourses destinées à des étudiants provenant en priorité de l'un des territoires partenaires de la Ville de Dijon ;
- subvention de 15 000 € en 2012 et en 2014, 5 000 € en 2013 à la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris ;

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à ce que la Ville accompagne le partenariat qui lie la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris pour soutenir le campus européen de Sciences Po Paris à Dijon, dans les conditions proposées ;
- 2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 4 - décider la participation de la Ville au financement du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon, dans les conditions suivantes :
  - 2012 : 42 360 €
  - 2013 : 32 360 €
  - 2014 : 42 360 €.